

Avec l'OFB,
lors des fêtes maritimes,
préserver la biodiversité
c'est aussi nous préserver



Édito

L'océan abrite une biodiversité exceptionnelle et offre un équilibre essentiel à notre planète. Protéger les espèces qui y vivent, c'est nous protéger !

À l'occasion des fêtes maritimes de Brest 2024, l'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux équipages ce guide pour naviguer en limitant leur impact et vous présente des outils pratiques comme l'application Nav&Co ou le site Cmonspot.

La biodiversité de ce beau territoire breton est fragile, et nous devons tous contribuer à la préserver en respectant quelques gestes simples. Apprenez à reconnaître les milieux et les espèces du Parc naturel marin d'Iroise et retrouvez les bonnes pratiques des navigateurs avertis. Joyeuses fêtes maritimes à tous,



Olivier Thibault

*Directeur général de
l'Office français de la biodiversité*



© Admin Guichard / OFB

Naviguez bien informé, téléchargez

Nav&Co



Téléchargez
l'application
gratuite*



Accédez
gratuitement
aux informations
incontournables
concernant la
réglementation
maritime, le
balisage et la
biodiversité
environnante !



Découvrez la faune, la flore et les habitats naturels environnants ainsi que **les bons gestes** pour les protéger grâce à plus de 3 000 points d'intérêts environnementaux.

Grâce à des alertes en temps réel en fonction de votre géolocalisation, soyez informé :

- de la **réglementation maritime** en vigueur qui concerne votre environnement proche ;
- des **informations liées** à la sécurité en mer (**avertissements de navigation et avis aux navigateurs locaux**) ;
- des zones d'herbiers, pour pouvoir mouiller plus facilement en dehors et contribuer à leur préservation.

Accédez aussi aux informations de balisage.

* Application mobile gratuite disponible pour toute la France métropolitaine et la Guadeloupe sur Android et iOS. Téléchargez-la dès maintenant !

Nav&Co a bénéficié de financements FEAMP pour son développement et du Life Marha pour sa promotion.



Préservez les habitats marins sensibles et leur biodiversité...

Un habitat est constitué du milieu (vase, roche, sable...), des êtres vivants associés et de l'ensemble des interactions qui existent entre ces éléments.

La disparition des habitats naturels est l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Le maërl

Cette algue calcaire à croissance lente (moins d'un millimètre par an !) s'accumule sur les fonds et forme de larges bancs allant de quelques centimètres à plusieurs mètres d'épaisseur.

Il s'agit de l'un des habitats les plus riches d'Europe. Comparé aux récifs coralliens des mers chaudes, on y dénombre couramment plus de 300 espèces différentes par mètre carré ! Les anfractuosités sont autant de cachettes pour de petits invertébrés marins, crustacés et poissons qui viennent s'y nourrir et s'y reproduire. Les coquilles Saint-Jacques apprécient particulièrement le maërl, alors pour se régaler, protégeons-le !

Les herbiers de zostère

Véritables prairies sous-marines, les herbiers de zostères abritent de nombreux organismes qui viennent s'y réfugier, y manger et s'y reproduire. En Bretagne, on peut y retrouver plus de 500 espèces !

Les herbiers jouent aussi un rôle dans l'atténuation du changement climatique en piégeant le carbone issu du dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air. Ils participent également à limiter l'érosion du trait de côte grâce à l'action combinée de leurs racines qui stabilisent le sédiment et de leurs feuilles qui freinent l'action de la houle et du courant.





Sebastien Feboussaut

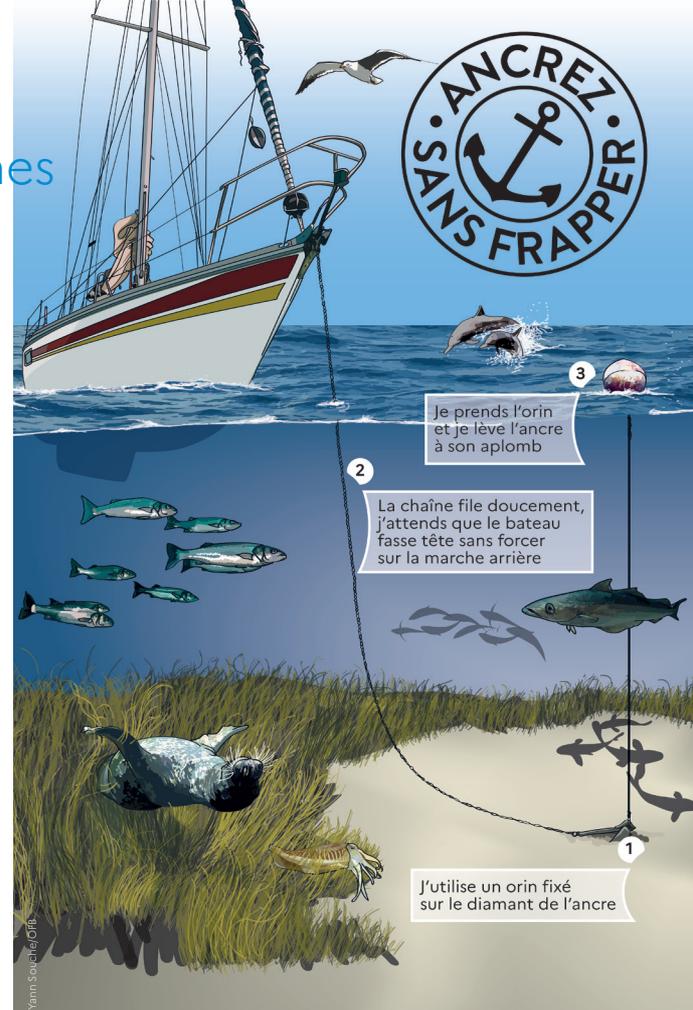
... en adoptant de bonnes pratiques de mouillage

Les bancs de maërl ainsi que les herbiers de zostères sont des habitats particulièrement sensibles à l'ancrage et au ragage des chaînes de mouillage. Par exemple, une ancre jetée dans un herbier peut faire des ravages par l'arrachage des feuilles et des racines.

Pour limiter cet impact, il est préférable de mouiller sur des zones claires et d'équiper son ancre d'un orin pour pouvoir la remonter à la verticale. La cartographie des herbiers est accessible via l'application Nav&Co.

L'amarrage sur bouée dans les zones de mouillage organisées doit être privilégié.

Enfin, limitez la propagation des espèces invasives en rinçant l'ancre à sa remontée sur le pont.

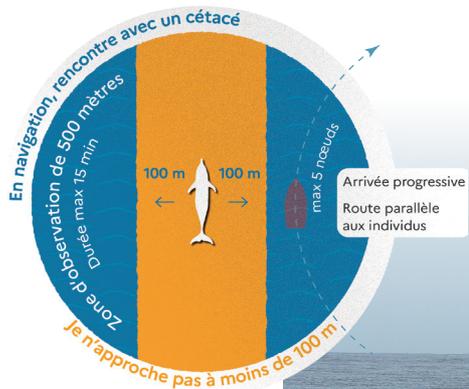
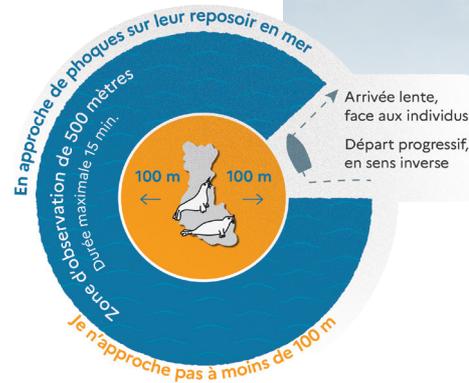


Yann Souche/Olff.

Mammifères marins en Iroise : naviguez sans les déranger

Le parc naturel marin d'Iroise abrite toute l'année différentes espèces de mammifères marins. Voilà quelques conseils et éléments de réglementation pour que votre navigation soit aussi agréable pour vous que pour eux !

Gardez également en tête que la perturbation intentionnelle et le harcèlement des espèces protégées sont passibles d'amende.



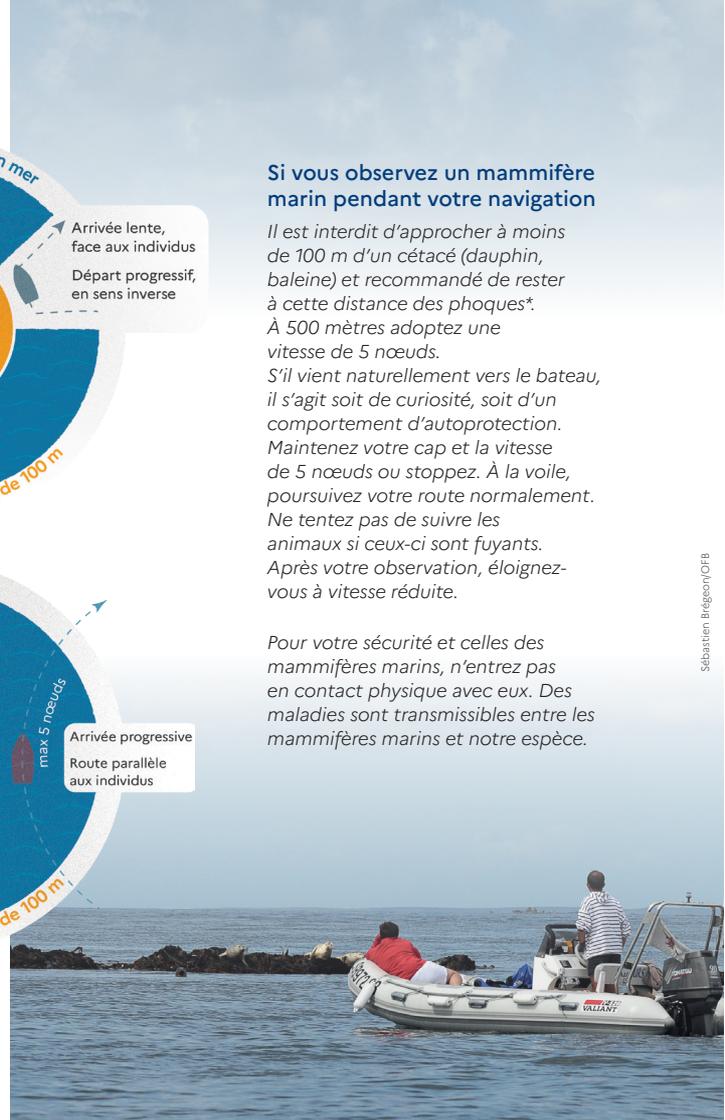
Si vous observez un mammifère marin pendant votre navigation

Il est interdit d'approcher à moins de 100 m d'un cétacé (dauphin, baleine) et recommandé de rester à cette distance des phoques*.

À 500 mètres adoptez une vitesse de 5 nœuds. S'il vient naturellement vers le bateau, il s'agit soit de curiosité, soit d'un comportement d'autoprotection. Maintenez votre cap et la vitesse de 5 nœuds ou stoppez. À la voile, poursuivez votre route normalement. Ne tentez pas de suivre les animaux si ceux-ci sont fuyants. Après votre observation, éloignez-vous à vitesse réduite.

Pour votre sécurité et celles des mammifères marins, n'entrez pas en contact physique avec eux. Des maladies sont transmissibles entre les mammifères marins et notre espèce.

*Arrêté du 3 septembre 2020 portant modification de l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042387221>



Oiseaux en vue : préservez leur tranquillité

Comment les protéger ?

■ Adapter ses pratiques de navigation :

- ▶ En réduisant la vitesse et en se tenant à distance des radeaux d'oiseaux en mer pour éviter les envols massifs ;



Petit rappel : la vitesse à l'intérieur de la bande littorale des 300 m est limitée à 5 nœuds pour tout type de navire ou d'engin. Cette règle permet de sécuriser la baignade, mais elle permet aussi de limiter la perturbation de la faune marine.

- ▶ Au printemps et en été, la reproduction est en cours :

- vigilance à l'approche des falaises,
- éviter les hauts de grève et de plage : certains oiseaux y nichent,
- sur les îles et îlots, cormorans, goélands et autres espèces s'installent : s'il y a de l'agitation, la nidification est en cours...

■ Ne pas dégrader ni prélever dans ces milieux.

■ Eviter de nourrir et appâter les oiseaux.

mon spot

Soyons sport, soyons nature !

www.c-monspot.fr



C-mon spot est une mine d'informations et de conseils pour pratiquer vos sports nautiques sans déranger la faune sauvage et connaître la réglementation en vigueur dans certains spots.

Le puffin des Baléares, l'oiseau le plus menacé d'Europe.

Il vient se reposer dans nos eaux entre juin et octobre, sous forme de radeau : des regroupements sur l'eau de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'oiseaux. Pour protéger l'espèce, contournez les radeaux, réduisez votre vitesse et gardez vos distances pour éviter l'envol des oiseaux.



Stop à la pollution plastique

La plupart des bateaux sont principalement composés de matières plastiques auxquelles s'ajoutent des additifs chimiques nocifs (résines, gelcoats, epoxyde, etc.) et d'autres composants polluants (peintures, fibre de verre, etc.). En mer comme à terre, faites le bon geste.



Guide pratique à l'usage des plaisanciers et des responsables de ports en matière de déchets



Penser occasion

Pensez à revendre ou donner vos équipements en bon état, et à acheter d'occasion.



Réparer ou réutiliser

Avant de jeter votre matériel, vérifiez d'abord qu'il ne soit pas réparable !



Trier et recycler

Avant de jeter votre matériel de navigation hors d'usage, vérifiez s'il existe une filière de tri spécifique près de chez vous. En mer comme à la maison, pensez à trier vos déchets.



Ne jetez pas vos mégots en mer

Un mégot contient plus de 7 000 substances chimiques toxiques. Jeté par-dessus bord, il pollue jusqu'à 500 litres d'eau de mer.



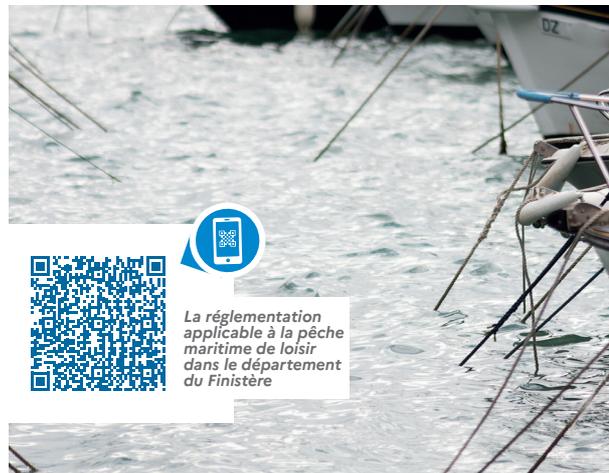
Ne jetez pas vos déchets de ramendage

Lors du ramendage, évitez que les morceaux de filets tombent à la mer ou se retrouvent sur les quais.

Pêche de loisir : adoptez les bonnes pratiques

La pêche de loisir, à pied ou en mer, et le ramassage des algues de rive sont réglementés.

Pour ne pas mettre en péril les espèces et leurs écosystèmes, renseignez-vous sur la réglementation, les quotas de pêche, les tailles minimales de capture, la saisonnalité des espèces et les bonnes pratiques.



La réglementation applicable à la pêche maritime de loisir dans le département du Finistère

Carénez sans impacter

L'entretien des navires peut être source de pollution, en particulier lors du nettoyage et de l'évacuation des produits de carénage. Pour que l'entretien de votre navire permette aussi de protéger le milieu marin, préparez votre carénage.



Prenez rendez-vous auprès de la capitainerie



Choisissez votre peinture
Certaines peintures antifouling toxiques sont interdites, mais parfois toujours en circulation. Renseignez-vous.



Carénez uniquement dans la zone de carénage



Pendant l'opération de carénage
évités les travaux de ponçage ou de décapage lors de vents forts, évitez de projeter l'eau et les résidus de carénage en direction de la mer.



Pensez à votre sécurité
Portez masque, lunettes et gants pour vous protéger.



Nettoyez le site et déposez vos déchets à la déchetterie du port



Gestion des eaux noires et eaux grises

Le rejet des eaux usées est interdit à moins de trois milles des côtes, y compris dans les ports. Lorsque le bateau est équipé d'un système de broyage et désinfection, le rejet est autorisé à une distance de plus de trois milles. Sans traitement préalable, les eaux usées doivent être rejetées à une distance de plus de douze milles.

À quai ou au ponton, utilisez les sanitaires du port. C'est obligatoire. Au mouillage et en navigation, utilisez votre cuve de récupération à vider ensuite avec le système de pompage du port.



Protéger la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public de l'État créé en 2020. Il a pour missions la **surveillance**, la **préservation**, la **gestion** et la **restauration** de la biodiversité **terrestre, aquatique et marine**, ainsi que la **gestion équilibrée et durable de l'eau**, dans l'Hexagone et les Outre-mer.



Philippe Masson / OFB



Yann Saucier / OFB



L'OFB en chiffres

3 000

agents dont 2 000 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer).

Des **directions nationales et régionales** et leurs **services territoriaux**, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'Hexagone et les Outre-mer.

8

parcs naturels marins

1

sanctuaire de mammifères marins

26

réserves naturelles

Les aires marines protégées en Bretagne

Le littoral breton compte de nombreuses aires marines protégées (AMP). Celles-ci sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le code de l'environnement reconnaît aujourd'hui 15 types d'aires marines protégées. La plupart permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités. Leurs modes de gouvernance associent le plus souvent les usagers, les élus, les experts... à la gestion de l'espace marin à préserver.

Les sites Natura 2000 constituent un réseau européen de sites naturels destiné à protéger des espèces et des habitats remarquables, tout en maintenant des activités socio-économiques compatibles avec leur préservation. L'Office français de la biodiversité est gestionnaire ou co-gestionnaire de plusieurs sites Natura 2000 en mer et des parcs naturels marins.



Aire marine protégée de type national

-  Parc naturel marin [1]
-  Domaine public maritime [2]
Conservatoire du littoral
-  Réserve nationale de chasse et de faune sauvage [1]
-  Réserve naturelle nationale et régionale [7]
-  Aire de protection de biotope [7]

Délimitation maritimes

- Limite de la mer territoriale française (12 NM)
- Limite de la zone économique exclusive (200 NM)

Aire marine protégée de type international

-  Réserve de biosphère [1]
-  Zone humide d'importance internationale (Ramsar) [2]
-  Zone marine protégée (Ospar) [15]

Natura 2000 - Directive oiseaux

-  Zone de protection spéciale [24]

Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore

-  Site d'importance communautaire [2]
-  Zone spéciale de conservation [35]

Le parc naturel marin d'Iroise, un espace exceptionnel et protégé

Les activités humaines qui interagissent avec le milieu y sont encadrées pour maintenir l'équilibre entre les habitants de l'Iroise et leur environnement exceptionnel. La gestion est basée sur un fonctionnement participatif et décentralisé exemplaire.

En pratique, un conseil de représentants de toutes les activités menées en mer d'Iroise – professionnels de la mer, élus, associations d'usagers et de protection de l'environnement, scientifiques et services de l'État - étudie, débat et s'accorde pour établir les orientations de gestion de cet espace marin.

Ce conseil se prononce aussi sur toute autorisation d'activité susceptible d'altérer le milieu marin, et propose aux autorités de l'État toute mesure nécessaire à la préservation de l'environnement.



Des suivis, des actions de connaissances, de sensibilisation, d'éducation à l'environnement mais aussi de police de l'environnement y sont mis en oeuvre.

8 parcs naturels marins au service de la biodiversité marine

Les huit parcs naturels marins sont gérés par l'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public de l'État. Les parcs sont des aires marines protégées ancrées dans leur territoire, grâce au pilotage des conseils de gestion, regroupant les acteurs locaux.

Ces espaces se caractérisent par :

- Des territoires dynamiques et aux nombreux usages
- Une biodiversité remarquable qui gagne encore à être connue
- Des moyens pour la protection des milieux marins et le développement durable des activités

55%
des habitants connaissent le parc naturel marin situé à proximité de chez eux

3 071 km
de côtes

18
navires de suivi et de surveillance

457
membres pour **8**
conseils de gestion

Martinique

Mayotte

Iroise

Estuaires picards et mer d'Opale

Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis

Bassin d'Arcachon

Golfe du Lion

Cap Corse et Agriate

La réserve naturelle nationale d'Iroise

Au cœur de la mer d'Iroise, entre le littoral de la commune du Conquet et l'île d'Ouessant, l'archipel de Molène est l'un des derniers refuges pour de nombreuses espèces.

L'ensemble des îles et îlots non habités de l'archipel de Molène ainsi que leurs estrans sont classés en Réserve naturelle nationale d'Iroise, gérée par le Parc.

Afin de garantir la préservation des espèces et des milieux, les activités sont réglementées dans le périmètre de la réserve.

Le domaine terrestre des îlots est également interdit d'accès sur tout ou partie de l'année ainsi que certains secteurs de haut d'estran du 1^{er} avril au 31 juillet.

Pendant cette période, le **grand gravelot**, l'**huîtrier-pie** ou les **sternes** font leur nid à même le sol sur les hauts d'estran.

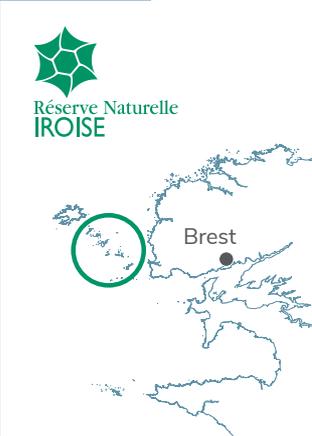
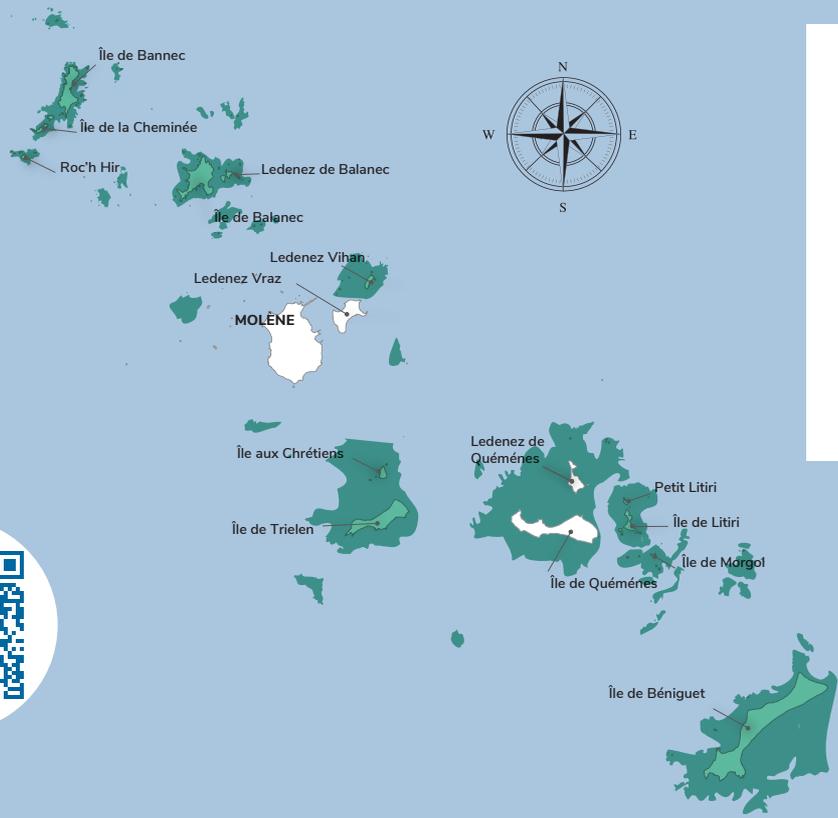
Leurs œufs de couleur beige et tachetés de brun, se confondent aisément avec le sable et les galets, et peuvent facilement être écrasés. Dérangés à l'approche d'un humain ou d'un chien, les oiseaux s'éloignent de leur nid, ce qui met en danger les œufs ou les poussins.



Décret
n°2021-1149 du
4 septembre 2021
et arrêté préfectoral
n°29-2022-03-10-00002
du 10 mars 2022



Retrouvez plus d'informations sur la réglementation, ainsi que la carte détaillée des espaces à circulation réglementée sur www.parc-marin-iroise.fr




Réserve Naturelle
IROISE

 Réserve naturelle nationale d'Iroise



Chiens interdits
même tenus en laisse



Camping et
bivouacs interdits



Feu
interdit



Drônes et
cerf-volants interdits



Ramassage de
galets interdits



Cueillette
interdite



Kervouroc





Office français de la biodiversité

Siège social
12, cours Lumière
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr

